



Arrondissement de THIONVILLE

Nombre des membres

du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers Présents : 24

Procurations : 5

Quorum atteint

Date de la Convocation : 5 avril 2023

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 avril 2023 à 18 heures 30 Sous la Présidence de M. Franck ROVIERO – Maire

Etaient présent-e-s : M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID (à partir du point n° 5 et jusqu'au point n° 12) – M. Sylvain SEDDA – Mme Fatima KHACHEÏ (à partir du point n° 5 et jusqu'au point n° 12) – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – Mme Patricia MALDEME (à partir du point n° 5 et jusqu'au point n° 12) – M. Dominique CARRABETTA – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Mariane CONTESE – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO

Excusé-e-s représenté-e-s

Mme Claire SZYMCZAK donne procuration à Mme Florence FALETIC

Mme Jacqueline COR donne procuration à M. Gérard BARNABA

Mme Elsa RICHARDIN donne procuration à M. François SCHNEIDER

M. Silvio ROSAMILIA donne procuration à M. Dominique CARRABETTA

Mme Fatima KHACHEÏ donne procuration à Mme Virginie CISAMOLO (pour les points de 1 à 4 et à partir du point n° 13)

Mme Patricia MALDEME donne procuration à Mme Emilie THIBO (pour les points de 1 à 4 et à compter du point n° 13)

M. Lokmane BENABID donne procuration à M. Le Maire (pour les points de 1 à 4 et à compter du point n° 13)

Mme Anne-Laure CORBELLARI donne procuration à M. Camille ROSSO

Mme Delphine SEGATTI, M. Pierre PANAROTTO, M. François LACAVA et M. Gérard BARNABA, pour la procuration de Mme Jacqueline COR, ne prennent pas part au vote du point n° 1

M. Gérard BARNABA ne prend pas part au vote du point n° 2

Mme Virginie CISAMOLO est absente lors des points n° 4 et n° 7

M. Emmanuel ESCH est absent lors du point n° 12

Monsieur Philippe ANTHOUARD, Directeur Général des Services, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 AVRIL 2023**

Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 12.04.2023
Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du Procès-verbal du 14.13.2023
Divers

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2023

. Monsieur Naït-Chabane explique que son groupe ne votera pas le PV car il est insincère, non pas sur le fond mais dans la forme.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2023 est adopté à la majorité :

27 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Sylvain SEDDA – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Lokmane BENABID – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARRABETTA – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Jonathan REPELE – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Mariane CONTESE)

2 voix CONTRE (M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Point n° 1

Objet : Subventions 2023 aux associations culturelles de la Ville
Rapporteur : Mme Florence FALETIC

Point n° 2

Objet : Subventions 2023 aux associations sportives de la Ville
Rapporteur : M. Gérard BARNABA

Point n°3

Objet : Subventions diverses
Rapporteur : M. Sylvain SEDDA

Point n° 4

Objet : Subvention exceptionnelle au CMSEA
Rapporteur : Mme Emilie THIBO

Point n° 5

Objet : Signature d'une convention financière tripartite relative à la participation aux frais de fonctionnement de la prévention spécialisée à Moyeuivre-Grande
Rapporteur : Mme Emilie THIBO

Point n° 6

Objet : Vote du budget primitif 2023 – Budget Bois et Forêts
Rapporteur : M. Lokmane BENABID

Point n° 7

Objet : Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe : CŒUR DE VILLE
Rapporteur : M. Emmanuel ESCH

Point n° 8

Objet : Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe : Lotissement l'Orée du Bois II
Rapporteur : Mme Virginie CISAMOLO

Point n° 9

Objet : Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe : Pôle de services
Rapporteur : Mme Fatima KHACHEÏ

Point n° 10

Objet : Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe : Les Terrasses du Conroy
Rapporteur : M. François SCHNEIDER

Point n° 11

Objet : Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe : Pompes funèbres
Rapporteur : M. Dominique CARRABETTA

Point n° 12

Objet : Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe : ZAC Froidcul - Les jardins de Ségolène
Rapporteur : M. Sylvain SEDDA

Point n° 13

Objet : Vote du budget primitif 2023 – Politique de la ville
Rapporteur : Mme Emilie THIBO

Point n° 14

Objet : Vote du budget primitif 2023 – Budget PRINCIPAL
Annulation de la délibération N° 4_7.1 du 12/12/2022 – Délibération spéciale budgétaire.
Rapporteur : M. Le Maire

Point n° 15

Objet : Vote des taxes locales 2023
Rapporteur : M. Sylvain SEDDA

Point n° 16

Objet : Participation du Budget PRINCIPAL au Budget Pôle de services
Rapporteur : M. François LACAVA

Point n° 17

Objet : Reversement partiel de l'excédent de fonctionnement du budget annexe
Coeur de ville

Rapporteur : M. Le Maire

Point n° 18

Objet : Reversement partiel de l'excédent de fonctionnement du budget annexe
Pôle de services

Rapporteur : Mme Emilie THIBO

Point n° 19

Objet : Modification des plafonds du Régime Indemnitaire tenant compte des
Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
(RIFSEEP)

Rapporteur : M. Sylvain SEDDA

Point n° 20 : ce point est reporté à une autre réunion du Conseil Municipal

Point n° 1

Objet : Subventions 2023 aux associations culturelles de la Ville
(7.5 Subventions)

Rapporteur : Mme Florence FALETIC

. Madame Faletic présente la liste des subventions 2023 prévues pour les associations culturelles de la ville indiquant qu'elles sont maintenues au niveau de leurs montants 2022. Deux exceptions : celle du Cercle d'Histoire augmentée de 200 € destinés à financer la réfection des gravures du monument aux morts qu'ils ont pris en charge et celle de Loisirs et Détente augmentée de 600 €.

. Monsieur Schneider salue le travail du Cercle d'Histoire et la qualité de sa collaboration avec la municipalité.

. Monsieur Riggio s'interroge sur l'absence de subvention pour ASCOMEMO et le Comité de Jumelage.

. Madame Faletic lui répond que le comité de Jumelage n'a pas demandé de subvention pour cette année et que, concernant ASCOMEMO, l'octroi d'une subvention dépendra des actions qui pourraient être réalisés en partenariat avec cette association cette année.

. Monsieur Riggio souhaite savoir ou en est le projet de jumelage avec Polistena.

. Madame Faletic lui répond que ce projet de jumelage envisagé par la municipalité précédente n'est plus d'actualité.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Florence FALETIC, Vice-Présidente de la Commission Culture,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

20 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Sylvain SEDDA – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Emmanuel ESCH – M. Dominique CARRABETTA – M. Roger TIRLICIEN – Mme Marianne CONTESE – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

9 ABSTENTIONS : (M. Camille ROSSO - M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI)

Mme Delphine SEGATTI, M. François LACAVA, M. Pierre PANAROTTO et Mme Jacqueline COR, en raison de leur adhésion et de leurs postes dans certaines de ces associations, ne prennent pas part au vote.

DÉCIDE :

- **DE VERSER** les subventions suivantes aux associations :

. AFI	400,00 €
. AMMAC.....	200,00 €
. ASF	500,00 €
. Cercle d'Histoire de Moyeuivre-Grande	1 100,00 €
. Chorale Les Voix-ci, Les Voix-là	800,00 €
. École du Chat de Moselle	1 800,00 €
. EFIE	400,00 €
. Femmes Solidaires	700,00 €
. FNACA.....	500,00 €
. FNAM ACMF.....	150,00 €
. Les Amis du Grand Orgue	200,00 €
. Les Gens Heureux	500,00 €
. Loisirs et Détente	3 100,00 €
. ULM Musique.....	9 900,00 €
. UNC	400,00 €
Total	20 450,00 €

Les crédits figureront au budget 2023

Point n° 2

Objet : Subventions 2023 aux associations sportives de la Ville (7.5 Subventions)

Rapporteur : M. Gérard BARNABA

. Monsieur Barnaba présente la liste des subventions 2023 prévues pour les associations culturelles de la ville

. Monsieur Rosso souligne que pour la 1ère fois son groupe va voter ces subventions car cette année la commission des sports s'est réunie avant le conseil pour les examiner.

. Il ajoute qu'il faut contacter les associations qui sont un peu déficientes dans la présentation de leurs budgets.

. Monsieur le Maire lui répond qu'il partage ce point de vue et que cette problématique avait été évoquée lors du dernier conseil où il avait donné son accord pour que Monsieur Rosso et Madame Panarotto aille à la rencontre du comité de l'AGSM.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Gérard BARNABA, Vice-Président de la Commission Sports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

28 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Sylvain SEDDA – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – M. Dominique CARRABETTA – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Marianne CONTESE – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

M. Gérard BARNABA, Président du Judo Club, ne prend pas part au vote

DÉCIDE :

- **DE VERSER** une subvention, selon le barème suivant :

ULM section foot	12 800,00 €
USF	11 060,00 €
Tennis club	4 000,00 €
Boxing Club de JOEUF	400,00 €
Pétanque Moyeuivre	500,00 €
Hapkimudo	300,00 €
raining Club canin	3 000,00 €
Cercle d'Echecs de Moyeuivre	510,00 €
ULM Vétérans	500,00 €
Gym volontaire	400,00 €
Gymnastique sportive de Moyeuivre (AGSM)	9 500,00 €
Judo Club de Moyeuivre-Grande	3 850,00 €
Karaté club de Moyeuivre-Grande	2 420,00 €
Association Les Archers du Conroy	1 000,00 €
Amicale des Chasseurs de Moyeuivre-Grande	500,00 €
APPMA (Groupement Vallée de l'Orne et environ)	400,00 €
Provision pour participation au championnat de France	2 000,00 €
Smivo	650,00 €
Total	53 790,00 €

Les crédits figureront au budget 2023

Point n°3

Objet : Subventions diverses (7.5 Subventions)

Rapporteur : M. Sylvain SEDDA

. **Monsieur Sedda présente les subventions 2023 prévues par la commune dans la cadre de sa politique de soutien au CCAS, à l'Amicale du personnel communal et à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, indiquant qu'elles sont maintenues au niveau de leurs montants 2022.**

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Sylvain SEDDA, Adjoint au Maire en charge des Ressources Humaines et Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

29 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Sylvain SEDDA – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – M. Dominique CARRABETTA – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Marianne CONTESE – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE :

• **D'OCTROYER** une subvention :

➤ Au CCAS :	144 000 €
➤ A l'Amicale du Personnel Communal :	20 000 €
➤ A l'Amicale des Sapeurs-Pompiers :	1 600 €

Les crédits figurent au budget primitif de l'exercice 2023.

Point n° 4

Objet : Subvention exceptionnelle au CMSEA (7.5 Subventions)

Rapporteur : Mme Émilie THIBO

. **Madame Thibo explique que la Ville de Moyeuivre-Grande met à disposition du Club de Prévention un local situé au 21 rue Foch et pour lequel le club verse un loyer de 1 000 € par trimestre afin de valoriser l'utilisation de cet équipement. En contrepartie, et afin de ne pas peser sur les actions menées par cet organisme, il est proposé au Conseil municipal de verser au CMSEA une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 €.**

. **Monsieur Naït-Chabane souhaite connaître les actions du CMSEA, notamment en direction du handicap.**

. Madame Thibo lui répond que cela figure dans le rapport annuel du CMSEA.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Emilie THIBO, Conseillère déléguée à la Politique de la Ville,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

25 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – M. Sylvain SEDDA – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – M. Dominique CARRABETTA – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Marianne CONTESE)

2 ABSTENTIONS (M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

Mme Virginie CISAMOLO est absente lors du vote.

DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 4 000 € au budget 2023.

Point n° 5

Objet : Signature d'une convention financière tripartite relative à la participation aux frais de fonctionnement de la prévention spécialisée à Moyeuivre-Grande (1.4 Autres contrats)

Rapporteur : Mme Emilie THIBO

. Madame Thibo explique que le Département de la Moselle étant également financeur des frais de fonctionnement de la prévention spécialisée à Moyeuivre-Grande, il convient de rédiger une nouvelle convention tripartite entre le Conseil Départemental de la Moselle, le CMSEA et la Ville de Moyeuivre-Grande.

. Monsieur Naït-Chabane souhaite connaître le bilan des actions concrètes du CMSEA.

. Monsieur Panarotto lui précise que cela est présenté chaque année lors d'une réunion du CISPD.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Emilie THIBO, Conseillère déléguée à la Politique de la Ville,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

29 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Sylvain SEDDA – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Lokmane BENABID – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – Mme Patricia MALDEME – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – M. Dominique CARRABETTA – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Marianne CONTESE – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention financière tripartite relative aux frais de fonctionnement, pour un montant de 24 000 € pour l'année 2023 au CMSEA – Equipe de prévention du Secteur Val de l'Orne.
- **DE VERSER** cette subvention en 2 fois, soit en juillet 2023 et en décembre 2023, après présentation par le CMSEA de son rapport annuel d'activités.

Point n° 6

Objet : Vote du budget primitif 2023 – Budget Bois et Forêts (7.1 Budgets et Comptes)

Rapporteur : Lokmane BENABID

. **Monsieur Benabid présente le budget annexe Bois et forêts indiquant que les dépenses allaient se concentrer sur le strict nécessaire.**

. **Monsieur Tirlicien indique qu'il souhaite que les efforts soient maintenus et, dans la mesure du possible améliorés. Il indique également que son groupe votera les budgets annexes qui sont des budgets « techniques ».**

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Lokmane BENABID, Vice-Président de la Commission Participation Citoyenne, Communication et Développement du Commerce,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

24 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Sylvain SEDDA – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARRABETTA – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Marianne CONTESE – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

5 ABSTENTIONS (M. Camille ROSSO - M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI)

DÉCIDE :

- **DE VOTER** le budget primitif de l'exercice 2023 du budget Bois et Forêts comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	16 394,15 €	224 908,43 €
Recettes	16 394,15 €	224 908,43 €

Point n° 7

Objet : Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe : CŒUR DE VILLE (7.1 Budgets et Comptes)

Rapporteur : M. Emmanuel ESCH

. Monsieur Esch présente le budget annexe Cœur de Ville.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Emmanuel ESCH, Conseiller Délégué aux logements et aux Ressources Humaines,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

23 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – M. Lokmane BENABID – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Sylvain SEDDA – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARRABETTA – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Marianne CONTESE – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

5 ABSTENTIONS : (M. Camille ROSSO - M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI)

Mme Virginie CISAMOLO est absente lors du vote.

DÉCIDE :

- **DE VOTER** le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe Cœur de ville comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	23 422.97 €	146 152,64 €
Recettes	23 422,97 €	146 152,64 €

Point n° 8

Objet : Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe : Lotissement l’Orée du Bois II (7.1 Budgets et Comptes)

Rapporteur : Mme Virginie CISAMOLO

. Madame Cisamolo présente le Budget annexe du lotissement de l’Orée du Bois 2.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Virginie CISAMOLO, Vice-Présidente de la Commission Travaux et Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L’UNANIMITÉ,

24 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Sylvain SEDDA – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Lokmane BENABID – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – Mme Patricia MALDEME – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – M. Dominique CARRABETTA – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Marianne CONTESE – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

5 ABSTENTIONS : (M. Camille ROSSO - M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI)

DÉCIDE :

- **DE VOTER** le budget primitif de l’exercice 2023 du budget annexe Lotissement l’Orée du Bois II comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	3 638 028,80 €	4 245 911,70 €
Recettes	3 638 028,80 €	4 245 911,70 €

Point n° 9

**Objet : Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe : Pôle de services
(7.1 Budgets et Comptes)**

Rapporteur : Mme Fatima KHACHEÏ

. Madame Khachei présente le Budget annexe du Pôle de Services.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Fatima KHACHEÏ, Vice-Présidente de la Commission Jeunesse, Affaires scolaires, Périscolaires et Socio-culturelles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

24 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Sylvain SEDDA – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARRABETTA – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Marianne CONTESE – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

5 ABSTENTIONS : (M. Camille ROSSO - M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI)

DÉCIDE :

- **DE VOTER** le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe Pôle de services comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	47 592,90 €	559 095,76 €
Recettes	47 592,90 €	559 095,76 €

Point n° 10

Objet : Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe : Les Terrasses du Conroy

(7.1 Budgets et Comptes)

Rapporteur : M. François SCHNEIDER

- . **Monsieur Schneider présente le Budget annexe des Terrasses du Conroy.**
- . **Monsieur Rosso souhaite savoir où en est le problème des malfaçons de ces immeubles.**
- . **Monsieur Schneider lui répond que toutes les réserves ont été levées.**
- . **Monsieur Riggio évoque des problèmes d'intrusions dans les parties communes des bâtiments.**
- . **Monsieur le Maire lui indique que dès le lendemain de la prise de connaissance de cette information tous les codes d'accès ont été changés.**

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. François SCHNEIDER, Vice-Président de la Commission des solidarités, de la lutte contre l'isolement social et aux logements,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

22 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Sylvain SEDDA – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARRABETTA – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Marianne CONTESE)

7 ABSTENTIONS : (M. Camille ROSSO - M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE :

- **DE VOTER** le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe Terrasses du Conroy comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	00,00 €	262 576.30 €
Recettes	00,00 €	262 576.30 €

Point n° 11

Objet : Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe : Pompes funèbres (7.1 Budgets et Comptes)

Rapporteur : M. Dominique CARRABETTA

Monsieur Carrabetta présente le Budget annexe des Pompes Funèbres.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Dominique CARRABETTA, Conseiller Délégué à la Participation Citoyenne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

22 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Sylvain SEDDA – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARRABETTA – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Marianne CONTESE)

7 ABSTENTIONS : (M. Camille ROSSO - M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

- **DE VOTER** le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe Pompes funèbres comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	37 159,62 €	23 100,00 €
Recettes	37 159,62 €	23 100,00 €

Point n° 12

Objet : Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe : ZAC Froidcul - Les jardins de Ségolène (7.1 Budgets et Comptes)

Rapporteur : M. Sylvain SEDDA

. Monsieur Sedda présente le Budget annexe de la ZAC de Froidcul-Les Jardins de Ségolène.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Sylvain SEDDA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux Ressources Humaines,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

21 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Sylvain SEDDA – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – M. François LACAVAL – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARRABETTA – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Marianne CONTESE)

7 ABSTENTIONS : (M. Camille ROSSO - M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

M. Emmanuel ESCH est absent lors du vote.

- **DE VOTER** le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe ZAC Froidcul -Les jardins de Ségolène comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	2.067.416,10 €	1.035.775,70 €
Recettes	2.067.416,10 €	1.035.775,70 €

Point n° 13

Objet : Politique de la Ville (7.1 Décisions budgétaires)

Rapporteur : Mme Emilie THIBO

. Madame Thibo présente les décisions budgétaires relatives à la Politique de la Ville.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Emilie THIBO, Conseillère Déléguée à la Politique de la Ville,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

29 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Sylvain SEDDA – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – M. Dominique CARRABETTA – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Marianne CONTESE – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE :

- **DE VOTER** le budget primitif de l'exercice 2023 du budget Politique de la Ville comme suit :

ACTIONS INTERCOMMUNALES :

. ATAV / Victimes d'infractions pénales..... 1 000,00 €
. ERMERGENCE / Service de médiation sociale de voisinage..... 1 000,00 €

ACTIONS LOCALES :

. REMELANGE SERVICES/
Chantier d'insertion Moyeuvre-Grande.....95 000,00 €
. Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.).....200,00 €

. CLUB DE PREVENTION : CMSEA	
Ateliers jeunes 2023.....	980,00 €
Action d'accompagnement et de suivi de jeunes de 12 à 21 ans en grande difficulté	1 000,00 €
Prox'aventure.....	3 000,00 €
Chantier Pécule responsabilisation des jeunes.....	2 000,00 €
ASF / Première sensibilisation à la langue française.....	300,00 €
TOTAL.....	104 480,00 €

Point n° 14

Objet : Vote du budget primitif 2023 – Budget PRINCIPAL

Annulation de la délibération N° 4_7.1 du 12/12/2022 – Délibération spéciale budgétaire (7.1 Budgets et Comptes)

Rapporteur : M. Le Maire

. Monsieur Le Maire explique que ce projet de budget 2023 est construit autour de quatre points forts :

- une stabilité fiscale pour le contribuable ;
- une maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- la prise en compte de l'inflation et notamment de l'augmentation du prix de l'électricité et du gaz ;
- la poursuite de la mise en œuvre des engagements pris dans le programme municipal.

. Parmi ces derniers figurent notamment les requalifications des entrées de ville et des voiries départementales, l'aménagement de la Friche Match par la construction de logements aidés, de cellules commerciales et de la Maison Médicale Pluridisciplinaire, la construction d'un nouveau funerarium, le lancement d'un programme de passage en leds de l'éclairage public et l'aménagement de plusieurs aires de jeux.

. Enfin, Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'éviter toute interruption au niveau des engagements et des mandatements et pour éviter tout rejet comptable pour insuffisance de crédits, les membres du conseil municipal ont voté en séance le 12 décembre 2022 à l'unanimité la délibération budgétaire n°4_7.1. Il explique que le budget primitif 2023 reprend les crédits de la délibération susvisée qu'il convient donc désormais d'annuler.

. Monsieur Tirlicien souhaite savoir si des budgets participatifs sont prévus dans le cadre de l'action pour la participation citoyenne.

. Monsieur Benabid lui répond par l'affirmative expliquant que les comités de quartier n'ont été mis en place qu'en juin 2022 et ces budgets l'an dernier n'ont pas eu le temps d'être utilisés.

. Monsieur Bartoletti souhaite pouvoir prendre connaissance des plans des divers projets inscrits au budget.

- . Monsieur le Maire lui répond que ce sera fait dès que les plans seront produits.**
- . Monsieur Naït-Chabane s'interroge sur le choix de l'Installation de vidéo protection rue de la Taye et sur le parking de l'Orne.**
- . Monsieur le Maire lui répond que c'est en raison de méfaits signalés sur ces sites que cet équipement va être mis en place.**
- . Monsieur Naït-Chabane regrette de n'avoir pu mener à bien le projet d'installation de vidéo protection qui lui avait été confié.**
- . Monsieur le Maire indique qu'il le regrette aussi et que dans la conduite de ce projet Monsieur Naït-Chabane a échoué.**
- . Monsieur Naït-Chabane lui répond qu'il n'a pas échoué, que ce projet était un maillage du centre- ville étudié poste par poste et que Monsieur le Maire a refusé ses propositions. Il ajoute que Monsieur le Maire n'a pas de réflexion sur ce sujet.**
- . Il poursuit indiquant que Monsieur le Maire ne l'a pas « viré » de la majorité municipale mais qu'il en est parti volontairement en raison d'un désaccord portant sur la conduite à tenir face à un trafic de drogue.**
- . Monsieur le Maire lui répond que c'est faux et qu'il a décidé de retirer sa délégation à M. Naït-Chabane en raison de son manque d'efficacité et de ses « virées nocturnes » dans l'Hôtel de Ville. Il poursuit, indiquant que si Monsieur Riggio a effectivement démissionné de son poste d'adjoint, Monsieur Naït-Chabane, quant à lui, a vu sa délégation lui être retirée.**
- . Monsieur Rosso déplore cette polémique et demande plus généralement à Monsieur le Maire d'écouter les avis des gens. Par ailleurs, Il s'étonne de la hausse de l'enveloppe prévue pour les honoraires d'avocat.**
- . Monsieur le Maire lui indique qu'il y a une judiciarisation de l'activité des communes dont les actes sont de plus en plus déferés devant la juridiction administrative.**
- . Monsieur Rosso souhaite savoir ou en est le projet de rénovation de la Salle des Fêtes.**
- . Monsieur le Maire lui explique que la décision a été prise, il y a deux ans de réaliser cette rénovation sur l'ensemble des exercices budgétaires du mandat. Ainsi la toiture et les fenêtres ont été rénovées. Cette année 2023 sera consacrée aux travaux d'électricité et à l'installation de la climatisation.**
- . Monsieur Riggio souhaite savoir s'il y a une caméra installée devant l'école du centre, si les images sont regardées et si la police est appelée en cas de constatation d'une infraction.**
- . Monsieur Sedda lui répond qu'il y a bien une caméra devant l'Ecole du centre et que la Police Municipale collabore avec la Police Nationale dans le cadre d'un partenariat efficace.**

. Monsieur le Maire complète en indiquant que c'est sur la préconisation de la Police Nationale, au regard d'éléments factuels, que la rue de Franchepré va être équipée en vidéo protection.

. Monsieur Tirlicien déclare que, même si le diable est dans les détails, ce qui l'intéresse, c'est de débattre des grandes orientations.

Il ajoute qu'on ne peut pas tout régenter par la police et notamment la lutte contre les incivilités et qu'il regrette d'entendre des propos de surenchères.

. Il pense que dans ce domaine Monsieur le Maire est prisonnier du contexte national et de la surenchère d'une partie de l'opposition.

. Il estime que les restes à réaliser du Budget 2022 sont trop nombreux. Par ailleurs, il pense que la situation financière est contrainte et se demande avec quels moyens la majorité va financer les projets inscrits au Budget 2023. Il craint une ambition trop importante et le risque de mauvais lendemains.

. Il déclare être attaché à la réalisation d'une Programmation Pluriannuelle des Investissements élaborée dans le cadre d'un débat avec la population et annonce qu'il restera attentif et vigilant dans une démarche d'opposition constructive.

. Monsieur le Maire lui répond que les restes à réaliser sont pour la plupart la conséquence d la nécessité d'inscrire sur un exercice la totalité du montant d'une opération pluriannuelle afin de pouvoir solliciter une subvention qui doit impérativement être obtenue avant le démarrage de travaux.

. Madame Lugez- Poggesi demande combien de temps les enregistrements vidéos sont conservés.

. Monsieur le Maire lui indique que cette durée légale est de 30 jours.

. Monsieur Naït-Chabane souhaite connaître le détail de l'usage des 65 000 euros incrits pour la vidéo protection.

. Monsieur le Maire lui répond que ce montant correspond à une enveloppe qui sera consommée au fil des besoins. Elle pourrait être revue à la hausse en tant que de besoin.

. Monsieur Rosso annonce que son groupe va s'abstenir sur le vote de ce budget car il n'y a toujours pas de commission des finances mise en place.

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

19 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Sylvain SEDDA – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA

– M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – M. Dominique CARRABETTA)

10 ABSTENTIONS : (M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Marianne CONTESE – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE

- **DE VOTER** le budget primitif de l'exercice 2023 du budget PRINCIPAL comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	6 624 610.18 €	10 702 448.82 €
Recettes	6 624 610.18 €	10 702 448.82 €

- **D'ANNULER** la délibération N° 4_7.1 du 12/12/2022 – Délibération spéciale budgétaire.

Point n° 15

Objet : Vote des taxes locales 2023 (7.1 Budgets et Comptes)

Rapporteur : M. Sylvain SEDDA

. **Monsieur Sedda présente le rapport dédié au vote des taxes locales.**

. **Il rappelle que la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 a supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales et les communes ont alors perdu la compétence de voter un taux de taxe d'habitation.**

. **Il précise que cette évolution législative a instauré, pour les communes, la compensation de la TH par la perception de la part départementale de la taxe foncière ce qui allait entraîner des modifications dans le calcul des bases prévisionnelles et de taux de fiscalité directe locale.**

Ainsi, le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit depuis 2021 par un rebasage du taux de TFPB.

Le taux de référence de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2023 est de 38,14%. Celui de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties est de 88,32%.

. **Il indique que l'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de TH à leur valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus mais qu'à compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) doit à nouveau être voté et, le cas échéant, modulé par les collectivités locales et les EPCI en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.**

. **Monsieur le Maire rappelle que pour la 11ème année consécutive les taux des taxes locales n'augmenteront pas à Moyeuivre-Grande.**

. **Monsieur Repele annonce que son groupe votera cette délibération.**

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Sylvain SEDDA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux Ressources Humaines,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

29 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Sylvain SEDDA – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – M. Dominique CARRABETTA – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Marianne CONTESE – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE :

- **DE FIXER** les taux de 2023 selon le tableau ci-après :

	Taux de référence 2022	Taux de référence 2023 proposés
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38,14 %	38,14 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88,32 %	88,32 %
Taxe d'habitation	-	22,60%

Point n° 16

**Objet : Participation du Budget PRINCIPAL au Budget Pôle de services
(7.1 Budgets et Comptes)**

Rapporteur : M. François LACAVA

Monsieur Lacava rappelle la nécessité d'alimenter le budget du Pôle de services par une subvention du Budget principal.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. François LACAVA, Conseiller Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

29 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Sylvain SEDDA – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – M. Dominique CARRABETTA – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Marianne CONTESE – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle du Budget PRINCIPAL 2023 vers le Budget Pôle de Services 2023 pour le montant suivant :

BUDGET PRINCIPAL	
Dépenses de FONCTIONNEMENT	
Article	Montant
657363	254.915,00 €

BUDGET Pôle de Services		
Recettes de FONCTIONNEMENT		
Article	Fonction	Montant
74748	421 – L'ESCALE	254.915,00 €

Point n° 17

Objet : Reversement partiel de l'excédent de fonctionnement du budget annexe Cœur de ville (7.1 Budgets et Comptes)

Rapporteur : M. Silvio ROSAMILIA

Monsieur Rosamilia explique que le Compte Administratif 2022 du Budget annexe Cœur de Ville de la Commune de Moyeuivre-Grande laisse apparaître un excédent de clôture de 77 152,64 € et qu'il est proposé de reverser un montant de 50 000,00 € de cet excédent au Budget Général de la Ville de Moyeuivre-Grande, sur l'exercice 2023.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Silvio ROSAMILIA, présenté par M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

29 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Sylvain SEDDA – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – M. Dominique CARRABETTA – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Marianne CONTESE – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE

- **D'ACCEPTER** de reverser un montant de 50 000,00 € de l'excédent de fonctionnement du Budget annexe Cœur de Ville au Budget Général de la Ville de Moyeuivre-Grande, sur l'exercice 2023.

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- Au Budget Cœur de Ville : compte 6522 - Reversement de l'excédent
- Au Budget Ville : compte 7551 - Reversement des excédents des budgets annexes au Budget Général.

Point n° 18

Objet : Reversement partiel de l'excédent de fonctionnement du budget annexe Pôle de service (7.1 Budgets et Comptes)

Rapporteur : Mme Émilie THIBO

Madame Thibo explique que le Compte Administratif 2022 du Budget annexe Pôle de Services de la Commune de Moyeuivre-Grande laisse apparaître un excédent de clôture de 209 755.36 € et qu'il est proposé de reverser un montant de 120 700.00 € de cet excédent au Budget Général de la Ville de Moyeuivre-Grande, sur l'exercice 2023,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Emilie THIBO, Conseillère Municipale déléguée à la Politique de la Ville,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

29 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Sylvain SEDDA – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – M. Dominique CARRABETTA – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Marianne CONTESE – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE

- **D'ACCEPTER** de reverser un montant de 120 700,00 € de l'excédent de fonctionnement du Budget annexe Pôle de Services au Budget Général de la Ville de Moyeuivre-Grande, sur l'exercice 2023.

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- Au Budget Pôle de Services : compte 6522 - Reversement de l'excédent
- Au Budget Ville : compte 7551 - Reversement des excédents des budgets annexes au Budget Général

Point n° 19

Objet : Modification des plafonds du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) (4.5.1 Indemnités et Primes)

Rapporteur : M. Sylvain SEDDA

Monsieur Sedda expose les éléments suivants :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU les circulaires du 3 et 17 avril 2017 relatives à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

VU l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n°2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'Outre-mer des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'Outre-mer des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application au corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'Outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants socio-éducatifs des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat et aux emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 1^{er} et 2^{ème} groupe des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des techniciens supérieurs de développement durable des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU la circulaire NOR RDFS1427139C du ministère de la décentralisation et de la fonction publique et du ministère des finances et des comptes publics ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018 relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2019 relative à la modification du plafond (catégorie C) du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021 relative à la modification du plafond (catégorie C) du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 3 avril 2023.

L'objet de cette délibération est double :

- Tout d'abord, augmenter de 500 € le montant annuel maximum (plafond) de l'indemnité tenant compte des fonctions des sujétions et de l'expertise (IFSE) pour chaque groupe de fonctions des catégories (A, B et C),
- Ensuite, intégrer dans le champ d'application du RIFSEEP deux grades de la filière technique, celui d'ingénieur et celui de technicien qui relèvent désormais de ce régime indemnitaire.

Pour rappel, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Le RIFSEEP se compose de deux parties :

1. L'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE) :
 - Il s'agit de la part principale du RIFSEEP, qui est fixe et versée mensuellement.
 - Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions de l'agent. Ces fonctions occupées sont réparties au sein de différents groupes selon les critères professionnels suivants :
 - Les fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
 - La technicité, l'expertise et la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
 - Les sujétions particulières et le degré d'exposition du poste au regard de l'environnement professionnel.
2. Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) :
 - Il s'agit d'une part variable du RIFSEEP, versée annuellement et qui repose sur l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent : elle est liée à l'entretien annuel d'évaluation.

Le RIFSEEP peut être versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels.

Sont exclus de ce dispositif :

- Les agents horaires,
- Les contrats d'accroissement temporaire d'activité,
- Les contrats d'accroissement saisonnier d'activité,
- Les contrats de remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un autre agent contractuel,
- Les agents contractuels de droit privé (services civiques, contrats aidés,...).

Il est proposé de modifier les montants annuels maximum de l'IFSE pour tous les groupes de fonctions par emploi et pour toutes les catégories comme suit :

Catégorie A

Filières : administrative, médico-sociale et technique

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, des Directeurs Territoriaux, des Secrétaires de Mairies, des Assistants Socio-Educatifs et des Ingénieurs	Montant annuel minimum de l'IFSE (plancher)	Montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Nouveau montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Plafond annuel du CIA	Nouveau plafond annuel du CIA
Ingénieurs			21 000 €		2100 €
Groupe A1	0 €	12 000 €	12 500 €	1200 €	1250 €
Groupe A2	0 €	11 000 €	11 500 €	1100 €	1150 €
Groupe A3	0 €	10 000 €	10 500 €	1000 €	1050 €

Catégorie B

Filières : administrative, animation, sportive et technique

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux, animateurs, Educateurs des activités physiques et sportives, des Techniciens	Montant annuel minimum de l'IFSE (plancher)	Montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Nouveau montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Plafond annuel du CIA	Nouveau plafond annuel du CIA
Groupe B1	0 €	9 000 €	9 500 €	900 €	950 €
Groupe B2	0 €	8 000 €	8 500 €	800 €	850 €
Groupe B3	0 €	7 000 €	7 500 €	700 €	750 €

Catégorie C

Filières : administrative, technique et animation

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, Adjoints Techniques Territoriaux, Adjoints d'animation Territoriaux, agents de maîtrise	Montant annuel minimum de l'IFSE (plancher)	Montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Nouveau montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Plafond annuel du CIA	Nouveau plafond annuel du CIA
Groupe C1	0 €	6 000 €	6 500 €	600 €	650 €
Groupe C2A	0 €	5 000 €	5 500 €	500 €	550 €
Groupe C2B	0 €	3 800 €	4 300 €	380 €	430 €
Groupe C2C	0 €	3 700 €	4 200 €	370 €	420 €

. Monsieur Tirlicien souhaite savoir si la proposition de monétiser le CET d'un agent défunt pour un versement à ses ayant droit formulée lors du conseil du 28 juin 2022 allait être mise en place.

. Monsieur Sedda lui répond que la proposition sera faite lors du prochain CST.

. Monsieur Bartoletti souhaite savoir si une évaluation va être faite sur la mise en place du télétravail.

. Monsieur le Maire répond que c'est prévu.

. Monsieur Naït-Chabane dit s'inquiéter du bien-être au travail pour les agents municipaux.

. Monsieur le Maire lui répond que la majorité avait compris depuis longtemps qu'il ne fallait pas agir comme Monsieur Naït-Chabane qui a déclenché en 2022 une saisine du CHST suite à son comportement avec des agents.

. Monsieur Sedda dit que les risques psycho sociaux sont bien pris en compte à la mairie de Moyeuve-Grande et qu'ils font l'objet d'échanges réguliers entre le DGS et les représentants du personnel.

. Monsieur Rosso dit qu'il faut aller au-delà des grands discours et que 15 départs en quelques mois, cela interroge.

. **Monsieur le Maire que ce chiffre est très largement exagéré, surévalué.**

. **Monsieur Naït-Chabane nie avoir déclenché une saisine du CHSCT et dit que cette accusation est diffamatoire. Dénonçant un mal-être dans le personnel, il dit que cette saisine était en fait dirigée contre Monsieur le Maire. Monsieur Naït-Chabane accuse Monsieur le Maire de dissimulation de délits et de couvrir des trafics de drogue.**

. **Monsieur le Maire déclare se réserver le droit de porter plainte suite aux propos que vient de tenir Monsieur Naït-Chabane.**

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Sylvain SEDDA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux Ressources Humaines,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

29 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Sylvain SEDDA – Mme Florence FALETIC – M. Gérard BARNABA – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Emmanuel ESCH – Mme Delphine SEGATTI – M. Dominique CARRABETTA – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – M. Pierre PANAROTTO – Mme Marianne CONTESE – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE

- **DE MODIFIER** le montant annuel maximum de l'IFSE pour tous les groupes de fonctions et pour toutes les catégories comme décrit ci-dessus à compter du 13 avril 2023.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents dans les emplois sont inscrits au budget principal, chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

Annulation du Point n° 20

Objet : Signature d'un compromis de vente avec la société ORNE IMMO pour la vente d'un terrain communal situé Place Leclerc (3.2 Aliénations)

Rapporteur : M. Le Maire

Ce point est annulé et sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Groupe la Nouvelle Vague lui a adressé le 11 avril 2023 à 18h17, soit à 13 mn de la clôture des délais légaux, 72 questions orales.

. Il indique que le règlement intérieur du conseil municipal stipule que les questions orales doivent être traitées en fin de séance dans un temps maximum de 30 mn et qu'elles ne donnent lieu à débat que sur demande de la majorité des conseillers municipaux.

. Une majorité de conseillers ayant formulé cette demande ce sera donc le cas dans le cadre de cette séance.

Question 1 : Le réseau installé par Orange permettra-t-il d'obtenir un débit de 10gb/s ?

. Monsieur le Maire explique qu'a priori un tel débit n'est pas utile au quotidien.

. Monsieur Panarotto précise que le débit moyen de la FTTH se situe entre 400 et 500mb/s et qu'il n'a jamais entendu parler d'un débit de 10gb/s

Question 2 : Le débit maximal sera-t-il le même chez tous les habitants ou bien en fonction du positionnement de l'habitation sur la ligne ?

. Monsieur Panarotto indique que puisque le réseau déployé est en FTTH, le débit sera équivalent pour tous les raccordés.

Question 3 : La fibre sera-t-elle installée gratuitement et directement jusqu'au domicile de tous les moyeuviens comme promis par M. Roviero lors de la campagne électorale de 2020 et lors des Vœux du Maire 2023 ?

. Monsieur le Maire répond que oui.

. Monsieur Tirlicien ajoute qu'il n'a aucun doute sur ce point.

Question 4 : Si le raccordement entre la rue et le domicile doit être demandé par chaque habitant, pouvez-vous assurer que cela sera gratuit ?

. Monsieur le Maire annonce que, sauf changement à intervenir dans la politique commerciale des fournisseurs d'accès, l'ensemble de ceux-ci réalisent les raccordements à titre gratuit.

Question 5 : Allez-vous terminer la mise en peinture du mobilier public des quartiers oubliés de la ville ? Pourquoi avoir choisi le gris alors que Moyeuivre est déjà vue comme une ville grise et morte ?

. Monsieur Tirlicien dit qu'il s'est également interrogé sur ce choix.

. Madame Panarotto explique que le gris est une couleur moderne.

. Monsieur le Maire répond que les travaux de peinture se poursuivent régulièrement et que le gris est un choix de cohérence et de compatibilité avec la diversité des environnements. Il ajoute que la couleur des lampadaires n'est pas une priorité à traiter en séance du conseil municipal.

Question 6 : Pourquoi le mur de soutènement du parc de la Vieille Mine (rue de la Libération) est noir sur plusieurs mètres de hauteur et sur plusieurs dizaines de mètres de long ? Des assurances ont-elles été contactées ?

. Monsieur Panarotto indique qu'il n'y a pas d'assurance contractée et que ce crépit traditionnel a été fait deux fois. Il pense qu'il aurait fallu drainer l'intérieur du mur mais qu'à l'époque cette solution avait été écartée pour des raisons financières.

. Monsieur le Maire pense que la question mérite d'être revue.

. Madame Cisamolo annonce que cette problématique sera abordée au moment où la Montée du Tréhémont sera retravaillée.

Question 7 : Comptez-vous intervenir afin de régler le problème d'infiltration du mur de soutènement du Parc de la Vieille Mine le long de la rue de la Libération ou préférez-vous le laisser se dégrader ?

. Monsieur le Maire répond qu'il ne peut entendre qu'on puisse supposer qu'il préfère laisser se dégrader ce mur, ajoutant qu'être élu c'est intervenir sur les problèmes et les régler.

. Monsieur Rosso pense également que c'est là le devoir des élus. Par ailleurs, Il se plaint d'avoir été insulté à la fin du dernier conseil par une des adjointes du Maire et demande à Monsieur le maire de réagir et de faire adresser des excuses.

. Monsieur le Maire lui dit ne pouvoir le faire car il n'a pas assisté à l'échange évoqué.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 22 H 06.

Philippe ANTHOUARD,
Secrétaire de séance.

Franck ROVIERO,
Maire.